

Ce document fait référence au protocole  
« Pratique des activités physiques et sportives » de l'ADEPS.  
Il prend cours à dater du lundi 1<sup>er</sup> février 2021.

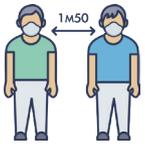
## RÈGLES D'OR À APPLIQUER PAR TOUS



Il est recommandé d'installer  
l'application gratuite  
« **Coronalert** »



Respecter les **règles d'hygiène**  
(lavage de mains, ne pas faire la  
bise, ne pas serrer les mains, tousser  
ou éternuer dans le coude,...)



Garder une **distance d'1m50**  
avec les autres personnes



En cas de symptômes,  
rester chez soi !



Porter le **masque**



Respecter la **législation en vigueur**



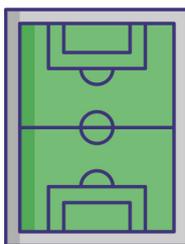
### LA NOTION D'ACTIVITÉ SIGNIFIE :

- ✓ Le choix entre une activité sportive ou artistique ou d'un mouvement de jeunesse...
- ✓ Il est vivement recommandé de se limiter à une seule activité
- ✓ La possibilité d'avoir plusieurs séances sur une même semaine d'une activité unique toujours avec la même bulle (ex : 3 entraînements de football)



### LA NOTION DE GROUPE (BULLE) SIGNIFIE :

- ✓ Le nombre de participants est fixé à 10 personnes, encadrant non compris
- ✓ Les interactions sportives et les mélanges entre les groupes (bulles) sont interdits
- ✓ La composition des groupes (bulles) ne peut être modifiée
- ✓ Maximum 6 groupes (bulles) par surface sportive.



### LA NOTION DE ZONE SIGNIFIE :

- ✓ Un espace de minimum 100m<sup>2</sup> (ou 10m<sup>2</sup>/1 pratiquant) adapté en fonction de l'âge et de l'activité pratiquée
- ✓ Un espace de minimum 100m<sup>2</sup> (ou 10m<sup>2</sup>/1 pratiquant) dévolu à un groupe (bulle)
- ✓ Un espace clairement délimité (cônes, rubalises, séparations physiques...)
- ✓ Des espaces distants d'au-moins 3m entre les zones
- ✓ **Sur une même zone, des groupes de moins de 18 ans accomplis ne peuvent partager une même surface avec des bulles composées de personnes de 19 ans et plus**

Plus d'infos : [www.acff.be](http://www.acff.be)  
Contact : [proximite@acff.be](mailto:proximite@acff.be) ou 02/367 67 13

**Ce document fait référence au protocole  
« Pratique des activités physiques et sportives » de l'ADEPS.  
Il prend cours à dater du lundi 1<sup>er</sup> février 2021.**

**RÈGLES D'OR À APPLIQUER PAR LE CLUB**



1. Privilégier les **activités en plein air** jusqu'à 12 ans accomplis et **obligatoirement** pour les plus de 13 ans.
2. Disposer d'un local COVID.
3. Désigner un coordinateur COVID (par exemple le RAFJ ou le RTFJ ou le Référent Vivons Sport,...) ainsi qu'**une équipe de référents COVID identifiés et joignables (par exemple les délégués,...)** chargés de mettre en place les mesures sanitaires, de sensibiliser et d'informer les usagers (sportifs, parents,...) à leur respect. Un sens de circulation est mis en place afin d'éviter les rassemblements, les contacts entre les groupes et la fluidité d'accès entre les groupes.
4. Communiquer, informer les membres et leur entourage (affichage des règles, communications sur les différents réseaux,...).
5. Etablir une planification d'utilisation des zones avec un maximum de 6 zones par terrain, physiquement délimitées (rubalise, barrières, cônes...) et espacées d'au moins 3m les unes des autres.
6. Elaborer des listes de participants aux activités.
7. Les matches amicaux et les compétitions **sont interdits**.
8. Nettoyer et désinfecter le matériel et les locaux entre chaque bulle.
9. Elaborer une check-list des zones critiques auxquelles il convient d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et de désinfection quotidienne.
10. Les vestiaires et les douches sont fermés.
11. Les toilettes, distributeurs de gel hydroalcoolique et DEA doivent rester accessibles.
12. **Vente** de boissons et nourriture **interdite**.
13. Buvettes et cafétérias **fermées**.
14. **Port du masque obligatoire** en dehors de l'activité sportive pour les plus de 12 ans accomplis.
15. **Port du masque obligatoire** pour tout le staff encadrant avant, pendant et après l'activité.
16. **Se conformer aux éventuelles restrictions ou mesures particulières des autorités**.
17. Un seul membre du ménage peut accompagner le sportif, jusqu'à 18 ans accomplis, à son entraînement. Il s'éloigne de la zone d'entraînement, porte le masque et respecte la distanciation physique avec les autres personnes présentes.

Plus d'infos : [www.acff.be](http://www.acff.be)  
Contact : [proximite@acff.be](mailto:proximite@acff.be) ou 02/367 67 13